

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Les pays de l'Union Européenne ont mis en place le réseau Natura 2000 dans le but d'assurer le maintien de la biodiversité (préservation et/ou restauration des habitats naturels, espèces animales et végétales remarquables, dits d'intérêt communautaire).

La France a ainsi proposé 1 706 sites, ce qui correspond à 6,82 millions d'hectares (mai 2007), soit 12% du territoire national.



Pour mettre en oeuvre le réseau Natura 2000, la France a choisi d'élaborer pour chaque site un plan de gestion appelé document d'objectifs, ou DOCOB. Celui-ci est élaboré en concertation avec des élus, associations, acteurs du territoire, services de l'État...

La mise en oeuvre sur le terrain est basée sur le volontariat des propriétaires qui peuvent bénéficier d'aides financières d'accompagnement prévues dans le DOCOB : les contrats et les chartes.

Liens utiles

[Site internet de Natura 2000](#)